

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires de la MRC de Drummond

Procès-verbal et rapport de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le **mercredi 4 septembre 2013** à 19 h 30, le tout conformément aux dispositions du Code municipal, au règlement # 287 et à ses amendements.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Francine Ruest Jutras	mairesse de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Yvon Lampron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Watier	maire de Saint-Eugène
Joëlle Cardonne	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Yvon Nault	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jean-Pierre Vallée	maire de Saint-Guillaume
Claude Lapolice	représentant de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairesse de Saint-Lucien
Réjean Rodier	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet.

ORDRE DU JOUR

mrc10394/13

Il est, sur proposition de Mme Suzanne Pinard Lebeau, appuyé par M. Jean-Guy Hébert, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé, tout en le laissant ouvert à d'éventuels ajouts.

ADOPTÉ

PRÉSENTATION DE PARTENAIRES 12-18

Après que monsieur le préfet, Jean-Pierre Vallée l'eut invité à ce faire M. Gilles Cayer, directeur de l'organisme *Partenaires 12-18*, prend la parole aux fins de présenter aux maires réunis, le projet de consolidation et de développement de leur organisme sur le territoire de la MRC de Drummond.

Les objectifs de cet organisme concernant les jeunes sont les suivants :

- Développer les compétences personnelles et sociales.
- Développer la «culture entrepreneuriale».
- Favoriser l'apprentissage des mécanismes de fonctionnement démocratique.
- Favoriser l'acquisition de comportements sains pour la santé.
- Favoriser l'implication des adolescents dans la communauté.

Pour ce faire, *Partenaires 12-18* propose d'animer les jeunes des municipalités rurales où il n'y a pas de maison des jeunes. Toute une série d'activités sont proposées pour développer la capacité des jeunes à répondre aux besoins qu'ils ont eux-mêmes identifiés. À titre d'exemple, des *Comités 12-18* seraient mis en place dans chacune des municipalités intéressées. Ce comité ressemble à un "conseil municipal" pour adolescents. Également, des groupes de jeunes-aidants seraient formés afin que les jeunes puissent intervenir et référer au besoin, leurs amis au prise avec certaines difficultés. Des groupes de relève entrepreneuriale pourraient aussi être mis en place afin de permettre aux jeunes d'envisager la possibilité de devenir un entrepreneur pour leur prochain emploi d'été et leur avenir.

En guise de conclusion, M. Cayer demande l'appui de la MRC et de chacune des municipalités intéressées par les services de son organisme. Par la suite, des rencontres pourront être organisées avec les jeunes de ces municipalités.

Lors d'une prochaine séance du conseil cette demande sera soumise à la discussion.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2013

mrc10395/13

Il est, sur proposition de Mme Marie-Andrée Auger, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter et signer tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 14 août dernier.

ADOPTÉ

FINANCES

A) RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES DÉPENSES

Conformément au règlement MRC-65, le directeur général adjoint transmet un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois d'août 2013.

AOÛT 2013

Factures incompressibles acquittées	879 852,39\$
Factures approuvées	6 914,43 \$
Rémunérations	6 062,00 \$
Allocations de dépenses	3 031,00 \$
Remboursement des dépenses	0,00 \$

B) HONORAIRES PROFESSIONNELS

FBL mrc10396/13

ATTENDU QUE FBL comptables agréés a déposé au bureau de la MRC une facture pour ses honoraires professionnels, pour la production du rapport de l'auditeur indépendant concernant la subvention Recyc-Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

Il est, sur proposition de M. Félicien Cardin, appuyé par Mme Francine Ruest Jutras, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'accepter le paiement de la facture ci-haut mentionnée et donc en acquittement de celle-ci, d'autoriser le versement d'une somme de 650 \$ plus taxes, à FBL pour le rapport de l'auditeur indépendant.

ADOPTÉ

C) FACTURE COURS D'EAU

Les Entreprises Clément Forcier inc.

Cours d'eau Ruisseau Pokasso, branches # 27 et 28 (Gc-219)

(Saint-Pie-de-Guire) et

Cours d'eau Décharge du Dr. Rousseau, branche # 4 (Gc-168)

(Saint-Bonaventure, Saint-Guillaume, Saint-Pie-de-Guire et Saint-David)

mrc10397/13

ATTENDU QUE Les Entreprises Clément Forcier inc. a déposé au bureau de la MRC sa facture relative à des travaux dans les branches # 27 et 28 du cours d'eau Pokasso, dans la municipalité de Saint-Pie-de-

Guire et dans la branche # 4 du cours d'eau Décharge du Dr Rousseau, dans les municipalités de Saint-Bonaventure, Saint-Guillaume, Saint-Pie-de-Guire et Saint-David (MRC de Pierre-De Saurel);

ATTENDU QUE tels travaux dans le cours d'eau Pokasso avaient préalablement été autorisés via la résolution # mrc10274/13 et approuvés par le coordonnateur de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QUE tels travaux dans le cours d'eau Décharge du Dr Rousseau avaient préalablement été autorisés via le Bureau des Délégués en date du 24 juillet 2012 et approuvés par le coordonnateur de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

Il est, sur proposition de Mme Carole Côté, appuyé par M. Benoit Bourque, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le paiement et le versement d'une somme de 1 375 \$ pour des travaux réalisés dans les branches # 27 et 28 du cours d'eau Pokasso, dans la municipalité de Saint-Pie-de-Guire et d'une somme de 5 102,50 \$ pour des travaux réalisés dans la branche # 4 du cours d'eau Décharge du Dr Rousseau, dans les municipalités de Saint-Bonaventure, Saint-Guillaume, Saint-Pie-de-Guire et Saint-David (MRC de Pierre-De Saurel), pour un total de 6 477,50 \$ plus taxes, à Les Entreprises Clément Forcier inc.

ADOPTÉ

AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

Prenant la parole Mme Francine Ruest Jutras, présidente du comité d'Aménagement, informe ses collègues du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 20 août dernier du comité d'Aménagement. Entre autres choses ledit comité s'est penché sur les points suivants, savoir :

- Demande de modification du schéma d'aménagement (Saint-Eugène)
- Travaux de révision du schéma

A.1) Municipalité de Saint-Eugène

mrc10398/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Eugène demande à la MRC de modifier le schéma d'aménagement pour permettre l'agrandissement de son périmètre urbain;

ATTENDU QUE ladite demande a été présentée en deux parties, soit :

1. Ajout au périmètre urbain de deux parties de lots qui ont déjà fait l'objet d'une autorisation de la CPTAQ;
2. Échange de terrains souhaité.

ATTENDU QUE la première partie de la demande concerne les parties de lots 1263 et 1447 qui ont initialement fait l'objet d'une demande d'exclusion à la CPTAQ qui a donné son accord en 2006;

ATTENDU QUE l'objet de la présente requête vise à ajuster la limite du périmètre urbain de façon à inclure les deux parties de lots;

ATTENDU QUE pour cette partie de la demande, le comité n'a aucune objection à ce que le schéma d'aménagement soit modifié;

ATTENDU QU'en ce qui a trait à l'échange de terrains, la municipalité souhaite exclure du périmètre urbain une superficie d'environ 2,8 hectares située sur la partie du lot 1424;

ATTENDU QU'en contrepartie, la municipalité souhaite inclure dans son périmètre urbain une superficie approximative de 7,4 hectares située majoritairement sur le lot 1286-P;

ATTENDU QUE le comité a étudié cette demande d'échange en réalisant tout d'abord un inventaire des terrains non construits dans le périmètre urbain pour lesquels aucun permis de construction n'a été émis;

ATTENDU QUE le comité a aussi regardé les projections de développement résidentiel pour les 15 prochaines années dans la municipalité;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Jean-Guy Hébert, appuyé par M. Michel Noël, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'informer la Municipalité de Saint-Eugène qu'en fonction des compilations réalisées, le conseil de la MRC en vient à la conclusion que le nombre de terrains non construits, dans les limites actuelles du périmètre urbain, serait suffisant pour combler les besoins de la municipalité pour les quinze (15) prochaines années et qu'il n'y a pas lieu de modifier le schéma d'aménagement.

ADOPTÉ

B) RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

Prenant la parole M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe ses collègues du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 26 août dernier de son comité, à savoir :

- Vérification de la conformité de projets de règlements
- Règlement # 415 (Saint-Eugène)

Tous les projets suivants étaient conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- Règlement no 4421, Drummondville (créer une zone agricole à partir d'une autre zone agricole et autoriser l'exploitation d'une sablière dans la nouvelle zone)
- Règlement 4425, Drummondville (ajuster des dispositions relatives à la localisation et à l'implantation de garages privés isolés, attenants et intégrés)
- Règlement 464-13, Saint-Majorique-de-Grantham (permettre de nouveaux usages additionnels avec les usages principaux de type H1, H2 et A et créer trois nouvelles zones à même la zone I1)
- Règlement 2013-04-750, Wickham (permettre l'installation d'éoliennes domestiques dans les zones de type A et AF)

B.1) Municipalité de Saint-Eugène

Règlement # 415

mrc10399/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Eugène a transmis son règlement # 415 qui vise à modifier le règlement de zonage en ajoutant des dispositions relatives au camping dans la zone C2;

ATTENDU QU'il s'agit d'un règlement de concordance au règlement # MRC-724 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC pour permettre la transformation de terrains de camping en zone de villégiature;

ATTENDU QUE le règlement # 415 doit comprendre des précisions sur la notion «d'équipements de camping» qui apparaît à plusieurs endroits dans le document;

ATTENDU QUE de plus, l'exigence du règlement # MRC-724 - selon laquelle les services d'aqueduc et d'égouts doivent être établis sur la rue en bordure de laquelle l'implantation d'un véhicule récréatif est projetée - n'apparaît dans aucun règlement soumis pour la concordance;

ATTENDU la recommandation des membres du CCA;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Marie-Andrée Auger, appuyé par M. Benoit Bourque, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de désapprouver le règlement # 415 soumis par la Municipalité de Saint-Eugène puisqu'il est **non conforme** au schéma d'aménagement de la MRC.

ADOPTÉ

B.2) Demande de modification au RCIMunicipalité de Saint-Guillaume

mrc10400/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Guillaume a soumis à la MRC une demande de modification du règlement de contrôle intérimaire (RCI) qui vise à soustraire une superficie actuellement déboisée, comprise dans les boisés protégés apparaissant à la carte du couvert forestier;

ATTENDU la recommandation des membres du CCA;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Benoit Bourque, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de modifier le RCI pour les raisons suivantes :

- La superficie visée a fait l'objet d'un permis autorisant le déboisement en conformité avec les normes du RCI alors en vigueur.
- Cette superficie n'a cependant pas été mise en culture dans les délais prescrits.
- La superficie en question recèle un bon potentiel pour l'extraction de matériaux granulaire et le propriétaire entend poursuivre cette activité avec les autorisations de la CPTAQ.

ADOPTÉ**C) APPROBATION DE MODIFICATIONS À
UN RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME****Saint-Bonaventure**Règlement no 255/2013

mrc10401/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure a transmis pour approbation son règlement no 255/2013 amendant le règlement de plan d'urbanisme no 90/90;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de permettre dans une affectation agricole, un lieu de compostage;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Claude Bahl, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 255/2013 modifiant le règlement de plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Bonaventure, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 255/2013 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

D) APPROBATIONS DE MODIFICATIONS
À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

D.1) Drummondville

Règlement no 4429

mrc10402/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4429 amendant le règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de permettre les clôtures de mailles métalliques en cour avant secondaire dans les zones résidentielles;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Jean-Guy Hébert, appuyé par M. Jean Parenteau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4429 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4429 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

D.2) Saint-Bonaventure

Règlement no 256/2013

mrc10403/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure a transmis pour

approbation son règlement no 256/2013 amendant les règlements de zonage no 91-90, de lotissement no 92-90 et administratif no 94-90;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet créer la zone A6 pour permettre les usages de compostage des matières putrescibles d'origine domestique;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mm Marie-Andrée Auger, appuyé par Mme Joëlle Cardonne, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 256/2013 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Bonaventure, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 256/2013 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC DE DRUMMONDVILLE – HIVER 2015

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC

mrc10404/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a obtenu la finale des jeux du Québec à l'hiver 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un représentant sur le Comité organisateur;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Francine Ruest Jutras, appuyé par M. Yvon Lampron, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de nommer monsieur le préfet Jean-Pierre Vallée, comme représentant de la MRC, sur le Comité organisateur de la finale des jeux du Québec - Hiver 2015.

ADOPTÉ

ÉVALUATION

PROLONGATION DÉPÔT D'UN RÔLE D'ÉVALUATION

mrc10405/13

ATTENDU la demande de l'évaluateur-gérant de la MRC, M. Marc Lagueux, aux fins d'obtenir conformément à la loi, un délai pour le dépôt du rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Eugène;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Benoit Bourque, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'aviser le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, que le dépôt du rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Eugène, dans la MRC de Drummond est, conformément à la loi, reporté à une date ne pouvant être plus tardive que le 1^{er} novembre 2013.

ADOPTÉ

GESTION DES COURS D'EAU

A) COURS D'EAU RIVIÈRE-AUX-VACHES, BRANCHE # 30 (Gc-229) (Saint-Majorique-de-Grantham)

Autorisation d'exécution des travaux

mrc10406/13

ATTENDU la résolution # 2012-12-587 de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham demandant l'entretien de la branche # 30 du cours d'eau Rivière-aux-Vaches;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ quatre cent quarante (440) mètres linéaires;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 3 700 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec le seul intéressé dans ce dossier;

ATTENDU la résolution # 2012-12-587 de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Joëlle Cardonne, appuyé par M. Yvon Nault,

unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. d'autoriser les travaux d'entretien dans la branche # 30 du cours d'eau Rivière-aux-Vaches, sur une distance d'environ quatre cent quarante (440) mètres linéaires, au montant estimé de 3 700 \$;
3. Le tout sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 2012-12-587 de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham.

ADOPTÉ

B) COURS D'EAU DESMARAIS (Gc-153)
(Saint-Félix-de-Kingsey)

Autorisation d'exécution de travaux d'entretien

mrc10407/13

ATTENDU la résolution # 2010-10-219 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey demandant l'entretien du cours d'eau Desmarais;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ neuf cent quinze (915) mètres linéaires;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité, a eu lieu le 20 août 2013;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 5 500 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 2010-10-219 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Jean-Guy Hébert, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. d'autoriser les travaux d'entretien dans le cours d'eau Desmarais, sur une distance d'environ neuf cent quinze (915) mètres linéaires, au montant estimé de 5 500 \$;
3. le tout sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 2010-10-219 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

ADOPTÉ

C) COURS D'EAU BOISVERT, BRANCHE # 21 (Gc-209)
(Drummondville)

Autorisation d'exécution de travaux d'entretien

mrc10408/13

ATTENDU la résolution # 717/5/12 de la Ville de Drummondville demandant l'entretien de la branche # 21 du cours d'eau Boisvert;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ mille cent dix (1 110) mètres linéaires;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité, a eu lieu le 22 août 2013;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 7 500 \$;

ATTENDU QUE certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la résolution # 717/5/12 de la Ville de Drummondville s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Noël, appuyé par Mme Joëlle Cardonne, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. d'autoriser les travaux d'entretien dans la branche # 21 du cours d'eau Boisvert, sur une distance d'environ mille cent dix (1 110) mètres linéaires, au montant estimé de 7 500 \$;
3. le tout sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 717/5/12 de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

D) COURS D'EAU PINARD (PARTIE) (Gc-241)
(Saint-Germain-de-Grantham)

Demande d'autorisation de travaux d'aménagement au MDDEFP

mrc10409/13

ATTENDU la résolution # 2013-09-253 de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham demandant la réalisation de travaux d'aménagement dans le cours d'eau Pinard (partie);

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la compétence de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE pour réaliser lesdits travaux, demande doit être faite au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et

des Parcs (MDDEFP) pour un certificat d'autorisation de travaux d'aménagement dudit cours d'eau;

ATTENDU la résolution # 2013-09-253 de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham s'engageant à défrayer les coûts engendrés par lesdits travaux;

ATTENDU le rapport d'analyse sur lesdits cours d'eau;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyée en cela par M. Claude Lapolice, unanimement résolu par conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le responsable de la gestion des cours d'eau, M. Pierre Daniel, à déposer pour et au nom de la MRC de Drummond, une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour la réalisation de travaux d'aménagement dans le cours d'eau Pinard (partie), dans la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

A) INFORMATION GÉNÉRALE

Diverses correspondances sont transmises aux membres du conseil dont le résumé est décrit au procès-verbal du CAP du 27 août 2013 ainsi que les correspondances suivantes :

- MRC d'Arthabaska : Transmet les projets de règlements suivants modifiant le schéma d'aménagement et de développement, deuxième génération :
 - Permettre la construction d'une passerelle dans la Ville de Kingsey Falls;
 - Permettre l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Municipalité du Canton de Maddington;
 - Permettre les productions végétales en zone agricole.
- Transmet également l'entrée en vigueur des règlements suivants :
 - # 308 le 20 juin 2013
 - # 310 le 1^{er} août 2013
 - # 311 le 1^{er} août 2013
- MRC des Maskoutains : Transmet l'entrée en vigueur, le 12 juillet 2013, du règlement # 13-370 modifiant le schéma d'aménagement révisé (zones exposées aux glissements de terrain - Municipalités de Saint-Jude et de Saint-Louis)

B) DEMANDE D'APPUIVille de Chambly

Demande au Gouvernement du Québec de modifier la législation afin de préserver la confidentialité des adresses des résidences hébergeant les femmes victimes de violence conjugale

mrc10410/13

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit qu'une unité d'évaluation doit être inscrite au nom du propriétaire;

ATTENDU QUE le nom des résidences hébergeant les femmes victimes de violence conjugale peut se retrouver inscrit sur le rôle d'évaluation;

ATTENDU QUE toutes personnes peuvent consulter le rôle d'évaluation et retracer rapidement un immeuble au nom duquel est inscrit un centre ou une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et ainsi mettre en danger la sécurité des personnes qui s'y trouvent;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Félicien Cardin, appuyé par M. Jean Parenteau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'appuyer la Ville de Chambly dans ses démarches et tout comme elle de demander au Gouvernement du Québec de modifier la législation afin de préserver la confidentialité des adresses des résidences hébergeant les femmes victimes de violence conjugale.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Chambly.

ADOPTÉ

RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONSA) COMITÉ CULTUREL

Prenant la parole, Mme Francine Ruest Jutras informe ses collègues qu'à l'occasion de sa rencontre du 13 août dernier, le comité Culturel de la MRC de Drummond a poursuivi ses travaux en vue de réaliser les actions culturelles planifiées pour 2013. Le susdit comité a notamment traité des éléments suivants, savoir :

- Plan d'action 2011-2013

Promotion des Journées de la culture. Neuf (9) activités à se tenir les 27, 28 et 29 septembre dans quatre (4) municipalités. Programmation à venir par voie de communiqué.

Protection du patrimoine en milieu rural. Projet pratiquement terminé et documents transmis aux municipalités. Rencontre à prévoir

par l'urbaniste de la firme Exp., mandataire pour le projet.

Programme d'aide à la rénovation de bâtiments en milieu rural. Documents postés aux directions générales des municipalités. Première étape : manifester un intérêt et monter un dossier respectant les critères de la Société d'Habitation du Québec (SHQ). Programme de rénovation comme tel présentement en élaboration en collaboration avec la SHQ et éventuellement acheminé aux municipalités ayant manifesté leur intérêt pour validation et commentaires.

Site Web consacré au patrimoine. Aspect graphique sur le site pratiquement terminé. Travail de programmation débuté et lancement officiel à la fin de l'automne.

Fonds culturel 2013. Demande d'aide financière du photographe Jean Lauzon adressée à la MRC en juin dernier. Étudiée par le comité Culturel : projet non admissible puisque qu'il a déjà reçu une subvention du fonds en 2013. Lettre envoyée à ce sujet.

• **Plan d'action 2014-2016**

Début de l'élaboration du 4e plan d'action triennal en culture de la MRC 2014-2016. Milieu culturel consulté le 3 juin dernier afin de proposer des pistes d'actions. Participants devaient également réfléchir à certaines orientations à prendre dans le cadre de la révision de la politique culturelle l'an prochain, pour ses dix (10) ans. Poursuite du travail du comité le 11 septembre et présentation au conseil de la MRC du 2 octobre prochain pour adoption.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

B) **COMITÉ DE GESTION DES DÉCHETS (ENFOUISSEMENT)**

Prenant la parole, Mme Francine Ruest Jutras, informe ses collègues que le 31 décembre prochain viendra à échéance le contrat pour l'élimination des matières résiduelles de douze (12) municipalités de la MRC et à ce sujet recommande au conseil d'aller en appel d'offres.

Appel d'offres pour l'élimination des matières résiduelles 2014-2018 (enfouissement)

mrc10411/13

ATTENDU QUE le contrat pour l'élimination des matières résiduelles des municipalités suivantes vient à échéance le 31 décembre 2013 :

- Durham-Sud
- Notre-Dame-du-Bon-Conseil village
- Saint-Bonaventure
- Saint-Cyrille-de-Wendover

- Saint-Edmond-de-Grantham
- Saint-Eugène
- Saint-Félix-de-Kingsey
- Saint-Germain-de-Grantham
- Saint-Lucien
- Saint-Majorique-de-Grantham
- Saint-Pie-de-Guire
- Ville de Drummondville

ATTENDU QUE c'est la MRC de Drummond qui a compétence en la matière pour les susdites municipalités;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond doit lancer un appel d'offres aux fins de parapher un nouveau contrat relatif à l'élimination des matières résiduelles de ces municipalités;

ATTENDU QUE le comité spécialement chargé de superviser ce dossier s'est penché sur un projet de devis à être utilisé pour cet appel d'offres;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par M. Benoit Bourque, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le directeur général adjoint à procéder, dans les meilleurs délais possibles, à un appel d'offres public pour l'élimination des matières résiduelles des municipalités de Durham-Sud, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Lucien, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire et la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

C) COMITÉ DU PERSONNEL

Prenant la parole, M. le préfet Jean-Pierre Vallée informe ses collègues du sujet abordé lors de la rencontre du comité du Personnel, tenue le 22 août dernier en vue de l'engagement d'un coordonnateur au suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

Engagement d'un coordonnateur au suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

mrc10412/13

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la sécurité incendie (chap. S-3-4), la MRC de Drummond devait établir un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU la résolution # mrc9892/12 adoptant la version finale du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, le 7 mars 2012;

ATTENDU QUE ledit schéma est entré en vigueur le 20 mai 2012;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'assurer le suivi dudit schéma;

ATTENDU QUE pour ce faire, il lui faut engager un coordonnateur au suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU la recommandation du comité du Personnel;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Suzanne Pinard Lebeau, appuyé par Mme Marie-Andrée Auger, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de procéder à l'engagement à temps partiel et sur une base annuelle, de M. Joel Perron de Saint-Félix-de-Kingsey, pour occuper le poste de coordonnateur au suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, aux conditions suivantes :

- deux jours/semaine
- 25 \$/heure

ADOPTÉ

D) COMITÉ DU FONDS COMMUNAUTAIRE DÉDIÉ À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Prenant la parole, M. le préfet Jean-Pierre Vallée informe ses collègues que le comité du Fonds communautaire s'est réuni ce matin pour étudier les onze (11) projets soumis. Trois projets ont été refusés parce qu'ils ne répondaient pas aux objectifs dudit Fonds.

Le comité recommande donc au conseil d'accepter de verser les sommes maximales ci-après mentionnées aux organismes retenus.

Fonds communautaire dédié à la sécurité publique

mrc10413/13

ATTENDU la résolution # mrc9631/11 autorisant la mise sur pied d'un *Fonds communautaire dédié à la sécurité publique*;

ATTENDU l'étude des projets soumis et la recommandation par le comité dudit Fonds;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Yvon Nault, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'accepter et de verser les sommes maximales ci-après mentionnées pour les projets suivants :

- Organisme Commun Accord (création d'un DVD pour de la formation)	600 \$
- Organisme Commun Accord (ateliers interactifs de sensibilisation)	500 \$
- AQDR Centre-du-Québec (ateliers de prévention et d'information)	500 \$
- Le Refuge La Piaule du Centre-du-Québec (augmenter au maximum les sorties de leur véhicule motorisée pour interventions auprès des jeunes de la rue)	500 \$
- La Rose des Vents de Drummond (ateliers pour la prévention de la violence conjugale et de ses impacts)	500 \$
- École St-Majorique (achat de t-shirts pour contrer la violence à l'école)	300 \$
- École St-Joseph (achat de t-shirts pour contrer la violence à l'école)	300 \$
- Comité des citoyens de St-Joseph (achat d'affiches pour les citoyens indiquant quartier sous surveillance)	1 000 \$

ADOPTÉ

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

E) COMITÉ DE VIGILANCE DU SITE D'ENFOUISSEMENT

Prenant la parole, M. Michel Noël fait un court rapport des principaux éléments discutés lors de la rencontre du comité de Vigilance du site d'enfouissement, tenue le 28 août dernier.

M. Noël informe ses collègues qu'il a été question notamment des inspections régulières réalisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) sur les lieux et les abords où les matières résiduelles sont enfouies. Trois plaintes seulement avaient été reçues durant les trois derniers mois.

Enfin, les représentants de la compagnie Waste Management ont souligné que les engagements entendus seraient respectés et que, dans la prochaine année, l'entrée principale serait déplacée à l'endroit prévu et un écocentre serait mis en place.

F) TAXATION SCOLAIRE

mrc10414/13

Prenant la parole, Mme Suzanne Pinard Lebeau informe ses collègues que les récentes hausses du taux de taxation scolaire a eu un impact important sur les comptes de taxes que la Commission scolaire des Chênes a transmis aux citoyens de sa municipalité.

Mme Pinard Lebeau souligne l'injustice qui afflige les citoyens de Saint-Lucien puisque l'école est à la charge de la municipalité sans compensation de la commission scolaire.

Selon elle, une résolution de la Municipalité de Saint-Lucien sera envoyée à la Commission scolaire des Chênes afin qu'un ajustement soit apporté au taux de taxation scolaire sur le territoire de sa municipalité pour tenir compte du contexte particulier de l'école qui est à la charge de la municipalité.

Après échanges,

Il est, sur proposition de M. Yvon Nault, appuyé par M. Félicien Cardin, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'appuyer la Municipalité de Saint-Lucien dans ses démarches auprès de la Commission scolaire des Chênes afin que l'iniquité subie par les citoyens de Saint-Lucien soit corrigée.

QUE copie de cette résolution soit transmise à

- Mme Marie Malavoy, ministre, Éducation, Loisir et Sport
- Mme Jeanne-Mance Paul, présidente, Commission scolaire des Chênes
- Mme Linda Lalancette, directrice générale, Municipalité Saint-Lucien

ADOPTÉ

G) COMITÉ TOURNOI DE GOLF DE LA MRC

M. Jean-Guy Hébert fait pour le bénéfice de ses collègues, un court rapport concernant le dernier tournoi de golf de la MRC tenue le 15 août dernier. Il remercie tous les participants à cet événement qui a permis de remettre une aide financière au montant de 4 000 \$ pour le service des P'tites boîtes à lunch de la Tablée populaire. Il informe également le conseil d'une 21^e édition qui aura lieu au club de golf de Saint-Nicéphore l'an prochain.

H) LA RENTRÉE DE LA CCID

M. le préfet Jean-Pierre Vallée invite tous ses collègues à prendre la direction de la Municipalité de Saint-Guillaume, lundi 9 septembre prochain, pour célébrer lors d'un 5 à 7, la rentrée de la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond (CCID). C'est une première, les organisateurs de la

rentrée ont retenu l'idée de découvrir la Municipalité de Saint-Guillaume qui fête cette année, son 180^e anniversaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS AU PUBLIC

Aucune question et aucun point particulier n'est soulevé lors de la période dévolue aux questions du public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

mrc10415/13

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite, il est, sur proposition de M. Daniel Lafond, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de lever la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 24.

Jean-Pierre Vallée
Préfet

Lucien Lampron
Directeur général adjoint

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2013

ORDRE DU JOUR mrc10394/13167

PRÉSENTATION DE *PARTENAIRES* 12-18168

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2013
mrc10395/13168

FINANCES

A) RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES DÉPENSES.....169

B) HONORAIRES PROFESSIONNELS

<i>FBL</i>	<i>mrc10396/13</i>	169
------------	--------------------------	-----

C) FACTURE COURS D'EAU
Les Entreprises Clément Forcier inc.
 Cours d'eau Ruisseau Pokasso, branches # 27 et 28 (Gc-219) (Saint-Pie-de-Guire) et
 Cours d'eau Décharge du Dr. Rousseau, branche # 4 (Gc-168)
 (Saint-Bonaventure, Saint-Guillaume, Saint-Pie-de-Guire et Saint-David) mrc10397/13 169

AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

A.1) *Municipalité de Saint-Eugène* mrc10398/13170

B) RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

B.1) *Municipalité de Saint-Eugène*

Règlement # 415 mrc10399/13..... 172

B.2) *Demande de modification au RCI*

Municipalité de Saint-Guillaume mrc10400/13 173

C) APPROBATION DE MODIFICATIONS À UN RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME
Saint-Bonaventure
 Règlement no 255/2013 mrc10401/13 173

D) APPROBATIONS DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

D.1) Drummondville
Règlement no 4429 mrc10402/13 174

D.2) Saint-Bonaventure
Règlement no 256/2013 mrc10403/13 174

**COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC DE
DRUMMONDVILLE – HIVER 2015**

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC MRC10404/13175

ÉVALUATION

PROLONGATION DÉPÔT D'UN RÔLE D'ÉVALUATION MRC10405/13176

GESTION DES COURS D'EAU

A) COURS D'EAU COURS D'EAU RIVIÈRE-AUX-VACHES, BRANCHE # 30 (GC-229)
(SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM)
Autorisation d'exécution des travaux mrc10406/13.....176

B) COURS D'EAU DESMARAIS (GC-153)
(SAINT-FELIX-DE-KINGSEY)
Autorisation d'exécution de travaux d'entretien mrc10407/13.....177

C) COURS D'EAU BOISVERT, BRANCHE # 21 (GC-209)
(DRUMMONDVILLE)
Autorisation d'exécution de travaux d'entretien mrc10408/13.....178

D) COURS D'EAU PINARD (PARTIE) (GC-241)
(SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM)
Demande d'autorisation de travaux d'aménagement au MDDEFP mrc10409/13 178

CORRESPONDANCES

A) INFORMATION GÉNÉRALE 179

B) DEMANDE D'APPUI
Ville de Chambly
Demande au Gouvernement du Québec de modifier la législation afin de préserver
la confidentialité des adresses des résidences hébergeant les femmes victimes de
violence conjugale mrc10410/13 180

RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

A) COMITÉ CULTUREL..... 180

B) COMITÉ DE GESTION DES DÉCHETS (ENFOUISSEMENT)
Appel d'offres pour l'élimination des matières résiduelles 2014-2018
(enfouissement) mrc10411/13 181

C) COMITÉ DU PERSONNEL
Engagement d'un coordonnateur au suivie du schéma de couverture
de risques en sécurité incendie mrc10412/13 182

D) COMITÉ DU FONDS COMMUNAUTAIRE DÉDIÉ À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
Fonds communautaire dédié à la sécurité publique mrc10413/13 183

E) COMITÉ DE VIGILANCE DU SITE D'ENFOUISSEMENT 184

F) TAXATION SCOLAIRE MRC10414/13 185

G) COMITÉ TOURNOI DE GOLF DE LA MRC..... 185

H) LA RENTRÉE DE LA CCID 185

PÉRIODE DE QUESTIONS AU PUBLIC..... 186

LEVÉE DE LA SÉANCE mrc10415/13 186